



Division illegale d'un terrain vendu en lots

Par **POULET**, le **14/02/2009** à **15:19**

Bonjour a tous et merci pour ce site.

Voila nous avons acheté un terrain a batir en lotissement issu d'une division suite a une DP autorisée alors que celle ci n'aurais jamais du l'etre car la surface du terrain a divisée n'etait pas suffisante a la vue de l'article 2 du PLU qui precise une surface minimum pour une operation de lotissement.

Le terrain a divisé faisait 2570 m2 et le mini prévu est de 6000m2.

Peut on demander la nullité de l'acte avec dommage interets car 5 mois perdus et 2 permis refusés pour cause de zone ABF et comme c'est une DP pas de CDC.

Merci d'avance pour vos reponses.